

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **23.05.08**

Date de convocation : 8 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois

Le 13 juin à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**MISE EN PLACE DE CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PRESTATION DE VIDANGE
DE BACS À GRAISSES**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que depuis de nombreuses années, le SDEE assure pour le compte de communes et EPCI des prestations de vidange et d'hydrocurage. Ces prestations ont également été étendues aux professionnels et particuliers qui en font la demande.

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les interventions devant être réalisées annuellement et améliorer la planification des vidanges de bacs à graisses réalisées par les équipes du Syndicat, il est proposé la mise en place de conventions pluriannuelles de prestation.

D'une durée initiale de 3 ans, celles-ci seront reconductibles tacitement par période d'un an et pourront être dénoncées à la fin de chaque période en respectant un préavis de 2 mois.

.../...

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

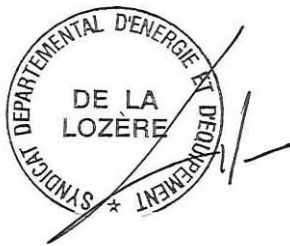
APPROUVE le modèle de convention de prestation ci-annexé ;

AUTORISE son Président à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230613-20230508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.